

**EuroMetropole**  
POSITION

**RÈGLEMENT**

VISA ASAF N° : 050



CONTACT:

RONALD SMETTE : 0476/241264

ANTHONY RICCIO : 0476/345144

COORDONNÉES GPS : LATITUDE 50.61515

LONGITUDE 3.338845

N°D'ENTREPRISE : 0501.559.680

# 5<sup>ÈME</sup> RALLYE DE TOURNAI 7 & 8 OCTOBRE 2017



ADRESSE DE L'EPREUVE : Gge Ets Cantraine - Rue Grande couture, 1 - 7501 ORCQ (Zoning Tournai Ouest)



## REGLEMENT PARTICULIER

1.

### TIMING

#### 1.1 Publication du règlement particulier (Voir Art. 3.3.9 du RSG)

Date & heure : **jeudi 10 août 2017** (9h00)

#### 1.2 Date de début des engagements (Voir Art. 3.3.9. du RSG)

Date & heure : **jeudi 24 août 2017** (9h00)

#### 1.3 Clôture des engagements prioritaires (Voir Art. 5 du RPR)

Date & heure : **samedi 9 septembre 2017** (20h00)

#### 1.4 Clôture des engagements à droits simples

Date & heure : **mercredi 4 octobre 2017** (12h00)

#### 1.5 Attribution des numéros et affichage de la liste des engagés

Date & heure : **Jeudi 5 octobre 2017** (19h00)

Lieu : **Garage Cantraine, Zoning Orcq, tel 0476/241264**

#### 1.6 Ouverture du secrétariat – Vérifications Administratives (VA) – Licence 1 jour B et A4– Road book

Date & heure : **samedi 07 octobre 2017** (09h00)

Lieu : **Garage CANTRAINE  
Rue Grande Couture, 1 à 7503 FROYENNES (Zoning ORCQ)  
Tel : 0476/241264**

#### 1.7 Début des reconnaissances

Date & heure : **samedi 7 octobre 2017** (09h30)

#### 1.8 Clôture des inscriptions à droits majorés, fermeture des vérifications administratives

Date & heure : **samedi 7 octobre 2017** (15h00)

#### 1.9 Ouverture des vérifications techniques (VT)

Date & heure : **samedi 7 octobre 2017** (15h15)

#### 1.10 Fin absolue des reconnaissances et des vérifications techniques (VT)

Date & heure : **samedi 7 octobre 2017** (19h30)

#### 1.11 Fermeture du secrétariat et de la permanence

Date & heure : **samedi 7 octobre 2017** (19h30)

#### 1.12 RéOuverture du secrétariat – VA et VT complémentaires éventuelles

Date & heure : **dimanche 8 octobre 2017** (06h30)

#### 1.13 Fermeture des VA et VT complémentaires éventuelles

Date & heure : **dimanche 8 octobre 2017** (07h00)

1.14	Affichage de la liste des équipages et véhicules qualifiés et ouverture du parc fermé
	Date & heure : <b>dimanche 8 octobre 2017</b> (07h15)
1.15	Départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture "Prov'Historic" pour la 1 <sup>ère</sup> boucle
	Date & heure : <b>dimanche 8 octobre 2017</b> (08h00)
1.16	Départ de la première voiture "Moderne" pour la 1 <sup>ère</sup> boucle
	Date & heure : <b>10 minutes après la dernière voiture Prov'Historic</b>
1.17	Départ de la 1 <sup>ère</sup> Voiture "Prov'Historic" pour la 2 <sup>ème</sup> boucle
	Date & heure : <b>dimanche 8 octobre 2017</b> (12h21)
1.18	Départ de la première voiture "Moderne" pour la 2 <sup>ème</sup> boucle
	Date & heure : <b>10 minutes après la dernière voiture Prov'Historic</b>
1.19	Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture "Prov'historic" (heure approximative)
	Date & heure : <b>dimanche 8 octobre 2017</b> (16h12)
1.20	Affichage des résultats officiels "Prov'historic"
	<b>30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture «PH»</b>
1.21	Officialisation du classement "Prov'historic"
	<b>30 minutes après l'affichage "officiels"</b>
1.22	Départ de la première voiture "Moderne" pour la 3 <sup>ème</sup> boucle
	Date & heure : <b>dimanche 8 octobre 2017</b> (16h32)
1.23	Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture "Moderne"
	Date & heure : <b>dimanche 8 octobre 2017</b> (17h56)
1.24	Affichage des résultats officiels "Moderne"
	<b>30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture « moderne »</b>
1.25	Officialisation du classement "Moderne"
	<b>30 minutes après l'affichage des résultats officiels</b>
1.26	Proclamation des résultats et remise des coupes
	<b>30 minutes après l'affichage des résultats officiels</b>



## 2.

## ORGANISATION

### 2.1 Organisation

L'asbl EuroMétropole Position organise les 7 & 8 octobre 2017, le **Rallye de TOURNAI**. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières prescriptions de l'Association Sportive Automobile Francophone, dénommée ASAF, à ses annexes et au présent règlement particulier auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

### 2.2 Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées

Secrétariat : **EuroMétropole Position asbl**  
Rue : **Place Crombez, 6**  
CP : **7500** Ville : **TOURNAI**  
Tel : **+32 (0)476/241264**  
E mail : **ronald.smette@skynet.be**

### 2.3 Comité d'organisation

Président : **Ronald SMETTE**  
Secrétaire : **Antony RICCIO**  
Trésorier : **Pierre VERCRUYSE**  
Membres : **Fanny SENELLE, Jean-Louis GOSSELIN, Damien DELMOTTE  
Bruno DELMOTTE, Laurent BAERT, Alain SOYEZ, BEN HARB M.**

### 2.4 Officiels d'Epreuve

Directeur de Course :	<b>Ronald SMETTE</b>	lic HT 391
Directeur de Course-Adjoint :	<b>Laurence CANTRAINE</b>	lic HT 399
Directeur de la Sécurité :	<b>Pierre VERCRUYSE</b>	lic HT 392
Directeur de la Sécurité-adjoint :	<b>Franck CLARION</b>	lic HT 393
Secrétaire du Rallye :	<b>Stéphanie FOURDIN</b>	lic HT 374
Secrétaire-Adjoint :	<b>Auréli DELADRIERE</b>	lic HT 377

### 2.5 Commissaires Sportifs

Président :	<b>Laurent WALBRECQ</b>	lic HT 022
Membres :	<b>Rémy SAVARY</b>	lic NA954
	<b>Michel ROQUET</b>	lic NA 951

### 2.4 Observateur et Inspecteur

Observateur de l'ASAF :	<b>Noël GEILENKIRCHEN</b>	lic LG443
Inspecteur Sécurité :	<b>Daniel GREUSE</b>	lic HT209

### 2.5 Commissaires Techniques

Président :	<b>Jean-Claude PUISSANT</b>	lic NA 957
Membres :	<b>Georges GILBERT</b>	lic NA 973
	<b>Patrick DENEUBOURG</b>	lic HT 226
	<b>Pierre TOURNAY</b>	lic HT 365
	<b>René LEJEUNE</b>	lic HT 227
	<b>Daniel RIHOUX</b>	Lic NA 813
Secrétaire :	<b>Marie-Luce CATOUL</b>	lic NA 964

Stagiaire	Martine <b>PREVOT</b>	lic NA 988
	Fabian <b>TOURNAY</b>	lic HT 231

## 2.6 Officiels d'Epreuve mandatés par l'organisateur

Relation concurrents :	Alain	<b>SOYEZ</b>	lic HT 211
Responsable de la EC1 :	René	<b>DEMARTEAU</b>	lic NA 801
Chef de la Sécurité de la EC1 :	Eric	<b>MASSART</b>	lic CAS 21422
Responsable de la EC2 :	Luc	<b>JONIAUX</b>	lic HT 367
Chef de la Sécurité de la EC2 :	Eric	<b>GARNIER</b>	lic CAS 20746
Responsable de la EC3 :	Antony	<b>RICCIO</b>	lic HT 388
Chef de la sécurité de la EC3 :	Damien	<b>DELMOTTE</b>	lic CAS 20241
Chef de la sécurité adjoint EC3 :	Bruno	<b>DELMOTTE</b>	lic CAS 20973
Responsable de la EC4 :	Guy	<b>RENARD</b>	lic LG 519
Chef de la sécurité de la EC4 :	Isabelle	<b>DUBOURG</b>	lic CAS 20429

## 2.7 Secours médicaux

Equipe Médicale du CRS	Christian <b>DUVILLE</b>
Paramédical :	<b>5 ambulances</b>

# 3.

## MODALITES GENERALES

### 3.1 Eligibilité

Le Rallye de Tournai est une épreuve OPEN de type "B" comptant pour le Championnat des Rallyes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Championnat de Hainaut, le Challenge Bruno Thiry, le Pinto Cup, le Clio Rally Challenge.

### 3.2 Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des divisions PH Classic et PH/SR. (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR)

### 3.3 Description du parcours

- Les concurrents parcourront 2 boucles identiques et une 3<sup>ème</sup> boucle comportant uniquement les deux premières EC ;
- Les 2 premières boucles comptent chacune **123,300 Km dont 51,900 Km** d'étapes de classement et la troisième boucle, laquelle ne comportera que les 2 premières spéciales, compte une longueur de **59.900 Km dont 30,000 Km** d'étapes de classement ;
- La distance totale des **10** étapes spéciales parcourues est de : **133,800 Km** ;
- La distance totale du parcours est de : **306.500 Km** ;



Le parcours comporte 3 étapes chronométrées, à savoir :

**EC1 : 15,000 Km** ( 89°/° asphalte, 11% non revêtu) ; Boucle Show de moins de 2 tours ;

**EC2 : 15,000 Km** (98°/° asphalte, 2% non revêtu) ; En ligne ;

**EC3 : 15,000 Km** (100°/° asphalte, 0% non revêtu) ; En ligne ;

**EC4 : 6,900 Km** (100°/° asphalte, 0°/° non revêtu) ; En ligne ;

Les concurrents des divisions Prov'Historic participeront aux deux premières boucles, soit **103,800 Km** d'étapes de classement pour une distance totale du parcours de **244,700Km** ; Ils prendront le départ **AVANT** les concurrents des autres divisions.

### 3.4 Engagements

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » et de la fiche « Copies des licences de l'équipage », DEVRA parvenir, uniquement, **par voie postale**, au plus tôt le 24 août 2017 et, au plus tard, le 04 octobre 2017 avant 12 H 00, à **RICCIO Antony, Place d'Esplechin 8 à 7502 ESPLECHIN**.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le **04 octobre 2017 à 12 heures** avec en communication les **NOM** et **prénom** de l'équipage. (Attention aux délais bancaire).

Banque AXA : **BIC AXABBE22 - IBAN BE32 7512 0629 5802** ouvert au nom de « **EuroMétropole Position** », 6, Place Crombez 7500 TOURNAI ;

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 7 octobre 2017 à 15 heures, moyennant le paiement d'une majoration de 20 pour cent. (Voir Art. 9.1.b du RSG)

***Photocopies des licences : Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont tenus de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (Pilotes et copilotes).***

**Le nombre de participants est limité à 150** (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5. du RPR)

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 30 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 150 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 09 septembre 2017 à 20 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

### 3.5 Frais d'inscription (voir Art. 3.11 du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **330€**.
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **380€**.
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** s'élève à **290€**.

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, sauf pour les divisions « Prov'historic ». (voir art. 5 du RTG)

### 3.6 Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint :  
Dans la discipline qui autorise la limitation des engagés, un concurrent inscrit régulièrement et qui :
  - a) Ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le nombre maximum serait déjà atteint), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, au plus tard dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros ;
  - b) Ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait automatiquement remboursé de 80 pour cent des droits d'engagement et ce, au plus tard dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.
2. Remboursement en cas d'annulation :
  - a) En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
  - b) Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible et inattendu (catastrophes naturelles, événements extérieurs fortuits, etc.), jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 pour cent du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
  - c) Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
  - d) Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.
3. Remboursement dans les autres cas :  
Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve pour un cas de force majeure (à justifier\*), **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax ou mail, autorisés).  
A cette seule condition, il se verrait :
  - a) Remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
  - b) Remboursé de la moitié des montants versés (dans les mêmes délais que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

(\*)En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.



### 3.7 Attribution des numéros (voir Art. 7 du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ auront lieu **le 5 octobre 2017 à 19 heures**, au « **Garage CANTRAINE** » - Permanence jusqu'à 21h00. Ensuite, voir la page Facebook de l'Ecurie + au GSM 0476/241264 ;

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH-SR de **201 à 250** ; en Division PH-Classic, de **251 à 299**.

### 3.8 Reconnaissance (voir Art. 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le 7 octobre 2017 de 09h00 à 19h30.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées. A cet effet, un autocollant avec le n° d'inscription sera collé sur le pare-brise, coté convoyeur (voir enveloppe fournie).

**A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes. Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.**

**Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leur jugement sera sans appel.**

**N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.**

Identité et attributions des juges de faits :

Les personnes mentionnées dans la rubrique « Officiels d'épreuve » du présent règlement sont affecté(e)s à la surveillance des reconnaissances avant, pendant et après le timing autorisé.

### 3.9 Ravitaillement (voir Art. 2.1.4. du RPR)

Fréquence : 5 fois par boucle, à une des stations services situées sur le parcours de chacune des liaisons (Voir Road-Book). Attention, seuls les paiements par Bancontact sont possibles.

### 3.10 Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés dans le road-book (**Rue de la grande Couture et rue de l'Ancienne Potence à 7503 FROYENNES**).

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de cette zone, seuls, des réparations ou ravitaillements effectués par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillement en air, eau, huile, carburant, auprès des stations services autorisées par le règlement particulier de l'épreuve. Attention : tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est interdit.

En cas d'infraction à cette règle, la mise hors course sera immédiatement prononcée.



## 4.

## CENTRE DE L'ÉPREUVE

### 4.1 Parc fermé (voir Art. 15.1. du RPR)

Situation du parc fermé de départ : Rue de la grande Couture, 1 à 7503 FROYENNES, site du Zoning d'ORCQ.

### 4.2 Vérifications Techniques (voir Art. 3. du RPR)

Les VT préliminaires auront lieu le 7 octobre 2017 à **partir de 15 h15**, suivant l'heure indiquée sur la feuille des « Vérifications » ou suivant le timing défini sur la feuille de renseignements (sera précisé lors du passage aux V.A.)

Emplacement : Garage CANTRAINE, Rue de la grande Couture, 1 à 7503 FROYENNES.

**Rappel** : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (voir Art. 3.8. du RPR)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : *Sur le site de l'Esplanade de l'Europe, Centre de l'épreuve, dans un endroit fermé.*

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Sur le site de l'Esplanade de l'Europe, au Centre de l'Epreuve.

### 4.3 Vérifications Administratives

#### A. Contrôle administratif obligatoire :

Garage CANTRAINE, Rue de la grande Couture, 1 à 7503 FROYENNES, **de 09h00 à 15h00**, tel 0476/241264 ;

Documents à présenter :

Carte d'identité

Permis de conduire

Licences sportives ASAF, VAS, RACB Sport ou étrangères (voir ci-dessous)

**L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur seule licence RACB Sport. Les licenciés étrangers porteurs d'une licence « Nationale » ou « Internationale », seront également admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée soit jointe à leur engagement. (voir Art. 2.1.2. du RSG)**

**N.B. : une autorisation permanente de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.**

**ATTENTION** : En dehors des licences « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les rallyes de type « B » et « B-Short ». En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises seront donc admis au départ. (Voir Art. 2.3.5. du RSG)

### 4.4 Récupération des licences

En cours d'épreuve :

Garage CANTRAINE, Rue de la grande Couture, 1 à 7503 FROYENNES; Voir le «Relation Concurrent» ;

En fin d'épreuve :

Garage CANTRAINE, Rue de la grande Couture, 1 à 7503 FROYENNES;

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique, jusqu'au moment se situant une heure après l'ouverture du parc fermé.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence.

## 5.

## DOTATION

### 5.1 Proclamation des résultats

La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le dimanche 08 octobre 2017 à l'intérieur du chapiteau situé sur le site de l'Esplanade de l'Europe au centre de l'Epreuve, au plus tôt 30 minutes après l'officialisation des résultats.

Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- 3 Premiers de la Division PH S/R ;
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (16-17-18) ;
- 3 premiers de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues) ;
- Première dame au classement général Div. 4 ;
- Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et copilote) ;
- 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et copilotes) ;
- Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
- Inter-écuries : : (*voir Art 11 du RSG*) calculé sur le classement de la D4
- Inter-écuries : : (*voir Art 11 du RSG*) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues et séparément calculé sur le classement Div 4) ;
- premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et copilote) ;
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et confondus) ;

## 6.

## POINTS DE CONTACTS

### 6.1 Permanences

- Jusqu'au 06 octobre 2017 à 18 heures, SMETTE Ronald, rue de la Marnière 99 à 7500 TOURNAI au 0032476241264 ou RICCIO Antony au 0032476345144 ;
- A partir du 07 octobre 2017 à 9h Garage CANTRAINE, Rue de la grande Couture, 1 à 7503 FROYENNES,; SMETTE Ronald au 0032476241264 ;

### 6.2 Tableau d'affichage

Au Centre de l'épreuve, quelque part dans le show room des Ets Cantraine...



- a) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (*Voir Art. 17. du RPR*)
- b) Programmes *disponibles à partir du 07 octobre 2017 à 10h00 au centre de l'Epreuve* ;
- c) Restaurations diverses dans le chapiteau du Centre du Rallye ;
- d) Animation en direct via notre partenaire PACIFIC FM sur 95.1 ;

Pour tout renseignement complémentaire quelconque, restaurants, hôtels, etc., Ronald SMETTE se tient à votre entière disposition au 0032476/241264 ou par mail à [ronald.smette@skynet.be](mailto:ronald.smette@skynet.be)

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions l'ASAF seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

Eddy Limbourg (Lic 311) Pour la CSAP Hainaut

Katty Bario (Lic 011), pour le GT Rallyes de l'ASAF, en date du 3 août 2017.

La licence d'homologation du parcours a été délivrée en date du 19 juillet 2017 par Daniel GREUSE, Lic 209.

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

## TOURNAI Rally – EuroMétropole Position – 7 & 8 octobre 2017

<b>TIMING</b>	
<b>Parc de départ IN</b>	
<b>PODIUM</b>	
Assistance avant ES1	
CH Haute	15.000km
ES1 TEMPLEUVE (show)	
<b>Start TEMPLEUVE</b>	
TRC Templeuve	
CH Garnier	
ES2 MONT ST AUBERT	15.000km
<b>Start MONT ST AUBERT</b>	
TRC Mont St Aubert	
CH Regroup IN	
CH Regroup Out	
CH Assistance1 Out	
CH Druguet	
ES3 BECLERS	15.000km
<b>Start Beclers</b>	
TRC Beclers	
CH Maréchal	
ES3 MAULDE	6.900km
<b>Start MAULDE</b>	
TRC Maulde	
CH Assistance2 IN	
<b>CH Regroup IN</b>	
<b>PODIUM</b>	

CH	Boucle 1	Moyennes	Temps Assist ou regroup	Moyenne	Temps Imparti	Horaire Car 1
	km total					
	<b>0.000</b>					7:30
<b>1</b>	<b>0.000</b>				<b>0:30</b>	8:00
<b>2</b>	8.850	<b>30</b>		29.50	<b>0:18</b>	<b>8:18</b>
<b>ES1</b>	<b>8.900</b>				<b>0:03</b>	<b>8:21</b>
	<b>23.900</b>					
<b>3</b>	33.900	<b>50</b>		50.00	<b>0:30</b>	<b>8:51</b>
<b>ES2</b>	<b>34.000</b>				<b>0:03</b>	<b>8:54</b>
	<b>49.000</b>					
<b>4</b>	59.900	<b>50</b>		49.96	<b>0:31</b>	<b>9:25</b>
<b>5</b>	60.000	<b>30'</b>			<b>0:30</b>	<b>9:55</b>
<b>6</b>	61.200	<b>15'</b>			<b>0:15</b>	<b>10:10</b>
<b>7</b>	73.900	<b>50</b>		47.63	<b>0:16</b>	<b>10:26</b>
<b>ES3</b>	<b>73.950</b>				<b>0:03</b>	<b>10:29</b>
	<b>88.950</b>					
<b>8</b>	93.250	<b>50</b>		48.25	<b>0:24</b>	<b>10:53</b>
<b>ES4</b>	<b>93.300</b>				<b>0:03</b>	<b>10:56</b>
	<b>100.200</b>					
<b>9</b>	121.950	<b>20</b>	<b>50</b>	49.11	<b>0:35</b>	<b>11:31</b>
<b>10</b>	123.250	<b>30'</b>			<b>0:20</b>	<b>11:51</b>
<b>11</b>	123.300				<b>0:30</b>	<b>12:21</b>

Boucle 1= 4:21  
boucle = 123.300km

CH	Boucle 2	Temps Assist ou regroup	Moyenne	Temps Imparti	Horaire Car 1
	km total				
<b>11</b>	<b>123.300</b>				12:21
<b>12</b>	132.150		29.50	<b>0:18</b>	<b>12:39</b>
<b>ES5</b>	<b>132.200</b>			<b>0:03</b>	<b>12:42</b>
	<b>147.200</b>				
<b>13</b>	157.200		50.00	<b>0:30</b>	<b>13:12</b>
<b>ES6</b>	<b>157.300</b>			<b>0:03</b>	<b>13:15</b>
	<b>172.300</b>				
<b>14</b>	183.200		49.96	<b>0:31</b>	<b>13:46</b>
<b>15</b>	183.300	<b>30'</b>		<b>0:30</b>	<b>14:16</b>
<b>16</b>	184.500	<b>15'</b>		<b>0:15</b>	<b>14:31</b>
<b>17</b>	197.200		47.63	<b>0:16</b>	<b>14:47</b>
<b>ES7</b>	<b>197.250</b>			<b>0:03</b>	<b>14:50</b>
	<b>212.250</b>				
<b>18</b>	216.550		48.25	<b>0:24</b>	<b>15:14</b>
<b>ES8</b>	<b>216.600</b>			<b>0:03</b>	<b>15:17</b>
	<b>223.500</b>				
<b>19</b>	245.250	<b>20</b>	49.11	<b>0:35</b>	<b>15:52</b>
<b>20</b>	246.550	<b>20'</b>		<b>0:20</b>	<b>16:12</b>
<b>21</b>	246.600			<b>0:20</b>	<b>16:32</b>

Boucle 2= 4:11  
boucle = 123.300km

CH	Boucle 3	Temps Assist ou regroup	Moyenne	Temps Imparti	Horaire Car 1
	km total				
<b>23</b>	<b>246.600</b>				16:32
<b>24</b>	255.450		29.50	<b>0:18</b>	<b>16:50</b>
<b>ES9</b>	<b>255.500</b>			<b>0:03</b>	<b>16:53</b>
	<b>270.500</b>				
<b>25</b>	280.500		50.00	<b>0:30</b>	<b>17:23</b>
<b>ES10</b>	<b>280.600</b>			<b>0:03</b>	<b>17:26</b>
	<b>295.600</b>				

Boucle 3= 1:24  
boucle = 59.900km

ES1	x 3	15.000
ES2	x 3	15.000
ES3	x 2	15.000
ES3	x 2	6.900
<b>Total</b>		<b>133.800</b>

TOTAL = 306.500km



<b>Club organisateur : EuroMétropole Position</b>	<b>N°</b>
<b>Epreuve : Rallye de Tournai</b> <b>Date : 7 et 8 octobre 2017</b>	
Bulletin d'inscription à renvoyer du 24/08/2017. Au 04/10/2017... (VOIE POSTALE UNIQUEMENT à ... Antony RICCIO, Place d'Esplechin 8 à 7502 ESPLECHIN ...	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION				
<b>Engagement reçu *</b>	<b>Paiement reçu *</b>	<b>Ordre d'inscription*</b>	<b>Division*</b>	<b>Challenge B. Thiry</b> <input type="checkbox"/> Seuls, les pilotes préinscrits auprès de l'ASAF peuvent y prendre part (Chpt FWB, seulement)
Le .... / ..... / .....	Le .... / ..... / .....		<b>Classe *</b>	

**PILOTE/CONDUCTEUR** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme / Femme

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N° : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Accepte  n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VW			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	.....

**COPILOTE/PASSAGER** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme / Femme

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N° : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	VW			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	.....

**VEHICULE** : Marque : ..... Type : ..... Plaque n° : .....

Année de construction : ..... Châssis : ..... Cylindrée : ..... CC

DIVISION	Division 1	Classe 1 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 2 (+ de 1400 à 2000 cc) Min. A4	Classe 3 (+ de 2000 à 3000cc) Min. A3	
CLASSE	Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 5 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A4	Classe 6 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 7 (+ de 2000 cc) Min. A3
	Division 3	Classe 8 (0 à 1400 cc) Min. A4	Classe 9 (+ de 1400 à 1600 cc) Min. A3	Classe 10 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 11 (+ de 2000 cc) Min. A3
	Division 4	Classe 12 (0 à 1600 cc) Min. A3	Classe 13 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A3	Classe 14 (+ de 2000 cc) Min. A3	Classe 15 (=Div. 1, + de 3000 cc ou Div. 2, + de 2500/3000cc) (pneus de tourisme) Min. A3
	Division PH Classic	Classe 16 (de 0 à 1600 cc) Min. A4	Classe 17 (+ de 1600 à 2000 cc) Min. A4	Classe 18 (+ de 2000 cc) Min. A4	
	Division PH S/R	Toutes Cylindrées Min. A3		(toutes cylindrées)	
	Division Histo/Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L			

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le .... / ..... / ..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote
Signature du co-pilote

**Joindre votre palmarès et indiquer, au verso, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)**

# EPREUVE : Rallye de Tournai

Date : 7 et 8 octobre 2017

N° :

## VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

### PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « ..... »												
Province :	<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>					<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....

### COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « ..... »												
Province :	<b>ASAF</b>					<b>VAS</b>					<b>N° Licence</b>	<b>Type</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....

Le Pilote ci-dessus désigné certifie être inscrit au challenge B. THIRY (Chpt FWB, seulement)

### VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

<b>Marque - Type</b>	<b>N° Plaque</b>	<b>N° de châssis</b>	<b>Cylindrée</b>	<b>Division</b>	<b>Classe</b>
.....	.....	.....	..... CC	.....	.....
Compagnie d'assurance : .....			Police n° : .....		

### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

<b>N° de portières / Capot AV</b>	<b>Fixations des roues</b>
<b>Pare-brise feuilleté</b>	<b>Fonctionnement des freins</b>
<b>Eclairage</b>	<b>Anneaux de remorquage</b>
<b>Documents de bord</b>	<b>Autocollants ASAF</b>
<b>Réservoir d'essence</b>	<b>Passeport ASAF PH N°</b>
<b>Canalisation d'essence</b>	<b>Vêtements (Combinaison)</b>
<b>Tôle pare-feu avant/arrière</b>	<b>Divers :</b>
<b>Arceau de sécurité</b>	
<b>Ceintures de sécurité / Harnais</b>	<b>Conformité de classe</b>
<b>Batterie</b>	<b>Conformité de division</b>
<b>Extincteur</b>	<b>Challenge B. Thiry (à vérifier)</b> <input type="checkbox"/>
<b>Appui-tête</b>	<b>(Modifier évtlt la liste des engagés)</b>
<b>Casque/ HANS</b>	<b>EN ORDRE</b> <input type="checkbox"/>
<b>Fixations dans l'habitacle</b>	<b>NON CONFORME</b> <input type="checkbox"/>
<b>Publicités sur vitres</b>	<b>Commissaire Technique</b>
<b>Rétroviseurs Ext. / Int.</b>	<b>Licence N° :</b>
<b>Ornement extérieur</b>	<b>Nom/Cachet :</b>
<b>Echappement</b>	
<b>Protections des tuyauteries</b>	
<b>Poids</b>	<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>
<b>Elargisseurs de voies</b>	
<b>Pneumatiques</b>	



N°

Epreuve :

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**

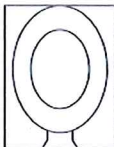
Copies de vos licences "sportives 2017"

VAS face "ANNEE"

ASAF-VAS-RACB face "PHOTO"

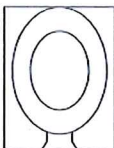
Pilote :

<u>VERSO</u>  <b>2017</b>  VAS: OUI - JA  ASAF & RACB: SANS OBJET
---

<b>PILOTE</b>		
Prov <b>0000</b>	Type	Validité : <b>2017</b>
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :	Sexe :

Copilote :

<u>VERSO</u>  <b>2017</b>  VAS: OUI - JA  ASAF & RACB: SANS OBJET
---

<b>PILOTE</b>		
Prov <b>0000</b>	Type	Validité : <b>2017</b>
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :	Sexe :

Merci de préparer les documents requis par une participation dans la discipline concernée, avant de vous présenter aux "Vérifications Administratives".

Nous vous souhaitons un agréable week-end